

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/94

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Procurations : 06

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Pageas, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 novembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel, RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), MM.DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), CUIILLERDIER Simon (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : Mmes LACORRE Valérie et LANTERNAT Floriane

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine et M.DELOMENIE Bernard.

SECRETAIRE : Mme MAYOUSSE Martine

Objet : Budget annexe « Ordures ménagères » Exercice 2022 – Effacement de dettes Exercices 2018 à 2021

Exposé :

Certaines poursuites contentieuses exercées contre un redevable de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des exercices 2018 à 2021 n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées.

Par ailleurs suite aux décisions de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France de Limoges, des ordonnances ont été rendues, entraînant l'effacement des dettes correspondantes.

Le montant total des effacements de dettes s'élève donc à la somme de 972,58 €, répartie comme suit :

- 2018 : 239,00 €
- 2019 : 244,00 €
- 2020 : 202,50 €
- 2021 : 287,08 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

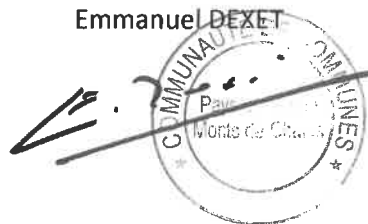
- **d'accepter** le montant des dettes éteintes mentionné dans l'état précité,
- **d'autoriser** le Président de la Communauté de Communes à signer ce dernier et à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20221121-2022-94-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 22 novembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXEY



Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20221121-2022-94-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022